

Recours contre l'élection du procureur

JUSTICE L'avocat sédunois Stéphane Riand et le député au Grand Conseil Jérôme Desmeules (UDC) ont déposé un recours contre la réélection du procureur général Nicolas Dubuis.



L'avocat Stéphane Riand et le député UDC Jérôme Desmeules ont déposé un recours contre l'élection à huis clos du procureur général Nicolas Dubuis. LE NOUVELLISTE/ARCHIVES

Un recours a été déposé le 10 mai au Tribunal fédéral contre la réélection à huis clos, la semaine dernière, de Nicolas Dubuis au poste de procureur général. Cette élection par le Grand Conseil, à l'abri des regards, avait suscité incompréhension et critiques. La tenue d'un huis clos n'était pas justifiée, selon les signataires du recours, soit l'avocat Stéphane Riand et le député au Grand Conseil Jérôme Desmeules (UDC). Pour ce dernier, contacté vendredi par Keystone-ATS, «il est scandaleux d'avoir empêché la population et les médias d'assister à l'élection à ce poste qui est le plus important de la justice pénale. Cela donne

l'impression que le pouvoir politique a quelque chose à cacher.» Sans les circonstances spéciales autorisant un huis clos, l'élection aurait dû se dérouler de la même manière que celle des juges cantonaux un peu plus tôt dans la journée, estime Stéphane Riand. De manière formelle, le résultat obtenu par Nicolas Dubuis (64 voix pour et 59 contre lors d'un deuxième tour) n'est pas celui d'une élection, mais d'une votation et donc, «nous constatons l'inexistence de l'élection», poursuit l'avocat recourant. Les auteurs du recours déplorent par ailleurs que le poste n'a pas été mis au concours alors que les autorités compétentes «connaissaient depuis

des semaines la volonté de Nicolas Dubuis de quitter sa fonction de procureur général». En tant qu'homme de loi «ayant les qualités professionnelles requises», Stéphane Riand estime avoir été discriminé dans l'accès à la fonction de procureur général, Nicolas Dubuis ayant été privilégié.

Fait rare

Le 5 mai dernier, le Grand Conseil valaisan n'a pas voulu discuter du sort du procureur général Nicolas Dubuis devant la presse et a débattu de l'élection du bureau du Ministère public à huis clos. Un fait rare, utilisé par exemple lors d'une naturalisation contestée ou d'une demande de grâce pour

des questions de protection de la personnalité. Seul le groupe du PDC du Haut-Valais a pris la parole pour qualifier cette procédure «d'indigne de notre Parlement». Les personnes non assermentées, dont les journalistes, ont été priées de quitter la salle. A final, les cinq magistrats du bureau du Ministère public ont été réélus. Mais contrairement aux quatre autres magistrats élus tacitement, Nicolas Dubuis a été réélu par 64 voix contre 59 lors d'un deuxième tour. Le même jour, le Grand Conseil a élu quatre nouveaux juges cantonaux. Nicolas Dubuis, alors candidat, n'a pas été élu. **ATS**

EN BREF

DRAME
Chute mortelle au-dessus de Zermatt



L'homme a fait une chute dans une crevasse. POLICE CANTONALE VS

Un randonneur de 31 ans s'est tué vendredi après-midi sur le Grenzgletscher, au-dessus de Zermatt (VS). Il a fait une chute d'environ 25 mètres dans une crevasse, a indiqué samedi la police cantonale valaisanne. L'accident s'est produit vers 14 h 40, alors qu'un guide se déplaçait avec ses six clients en direction de la cabane Monte Rosa. A un moment donné, à 3600 mètres d'altitude, un pont de neige a cédé, emportant un membre du groupe dans une chute d'environ 25 mètres, précise la police dans un communiqué. **ATS**

MANIF

Flash mob pour la «liberté d'expression» à Sion



Ambiance festive pour cette manifestation. CAPTURE FACEBOOK

C'est en chanson, notamment au rythme de «Bella Ciao», que 200 personnes ont rejoint une flash mob en fin de matinée ce vendredi 14 mai au centre de la ville de Sion. Pour manifester leur ras-le-bol des mesures sanitaires en scandant des slogans pour la liberté d'expression, ils se sont réunis, sans masques pour la plupart. «On veut continuer à danser encore et à enlacer nos corps», lançaient-ils joyeusement. Selon les informations de nos collègues de Rhône FM, musiciens, artistes de rues, cracheurs de feu et danseurs d'un jour étaient sur place. «C'est sans doute un rassemblement spontané, car aucune demande n'a été déposée auprès des autorités», nous a déclaré Thomas Zimmermann, commandant adjoint de la police régionale des villes du centre. «L'ambiance était festive. Lorsqu'ils sont arrivés sur place, vers 11 h 30, les policiers ont simplement demandé aux musiciens d'arrêter la musique et les manifestants se sont dispersés sans problème.» **ATS**

PUBLICITÉ

JUIN 13

2x

NON

initiatives phytos extrêmes

«eau propre» & antipesticides trompeuses

non-initiatives-phytos-extremes.ch

Alliance contre les initiatives phytos extrêmes

Laurstr. 10 , 5201 Brugg

«Afin que nous, jeunes agricultrices et agriculteurs, puissions continuer à produire localement et de manière durable.»

Grégory Donzé
Bernex GE

Céline Turberg
Beurnevésin JU

Elsa Petter
Aigle VD

Damien Rey
Châttonnaye FR

Antoine Hostettler
Coffrane NE